



Garantie & Contrat d'adoption

Éleveur Chatterie Luna
819-336-6277
Courriel : info@chatterieluna.com
Site internet : http://www.chatterieluna.com

Adoptant Nom : _____
Adresse : _____
Tél. : _____

Type ou race du chaton : _____
Couleur ou patron : _____
Papa _____, maman _____
Date de naissance : ___/___/_____ Sexe : mâle femelle

Soins vétérinaires

Vacciné : 1 fois 2 fois 3 fois
Vermifugé: oui non
Stérilisé: oui non
Dégriffé: 2 pattes 4 pattes non
Autres (spécifier) : _____

Date de prise de possession : _____

Conditions spéciales : _____

Chaton : _____
Frais vétérinaire : _____ (non remboursable)
Total : _____
Dépôt : _____ (non remboursable si vous changez d'idée)
Solde : _____

Des droits de pension de 10\$/jour de retard sont exigibles de l'adoptant d'un chaton réclamé après la date prévue de prise de possession. Un chaton non réclamé 15 jours après la date de prise de possession mentionnée ci-haut, sera considéré comme abandonné et l'éleveur sera en droit de garder le chaton et le dépôt.

Termes et Conditions du contrat

- 1) Cette section détaille les termes et conditions du contrat d'adoption et de la garantie s'y rattachant, entre l'éleveur et l'adoptant, tel que stipulé en page 1 du contrat.
- 2) L'animal est couvert par une garantie de santé pour ces périodes :
 - 7 jours sur les maladies virales.
 - 1 an sur les défauts génétiques majeurs mettant en péril la vie de l'animal.La garantie est réputée commencer au moment de la prise de possession de l'animal par l'adoptant.
- 3) La garantie virale sera considérée nulle et non avenue si :
 - Le chaton n'est pas gardé en quarantaine au moins 10 jours avant d'être mis en contact avec d'autres animaux.
 - La nourriture est changée pour une autre. _____
 - Les parasites sous toutes formes.
- 4) Dans le cas où l'animal montrerait des signes de maladie, l'adoptant a l'obligation d'aviser l'éleveur immédiatement, ou, dans un délai n'excédant pas 24 heures de l'apparition des premiers signes, de communiquer avec le vétérinaire de la Chatterie (voir coordonnées dans carnet santé du chaton)
- 5) Dans le cas où l'animal serait diagnostiqué avec une maladie ou une malformation grave ou pouvant causer la mort, l'adoptant doit obligatoirement produire un rapport médical complet, incluant le diagnostic et toutes les analyses de laboratoire pertinentes.
- 6) En aucun cas l'éleveur ne peut être tenu responsable des frais vétérinaires encourus par l'adoptant, sauf sur consentement **écrit et préalable** de l'éleveur.
L'éleveur n'est aucunement responsable des animaux connexes.
- 7) La responsabilité financière de l'éleveur se limite au seul remplacement ou remboursement de la valeur initiale du chaton moins le coût des chirurgies, **au choix de l'éleveur**. L'éleveur ne peut non plus être tenu responsable des frais connexes encourus par l'adoptant.
- 8) Les garanties ne sont pas transférable.
- 9) L'éleveur ne garantit ni ne fait aucune représentation concernant:
 - Les possibles réactions allergiques au chat
 - Les problèmes de comportement de l'animal
 - Le caractère du chat
 - La conformation du chat à savoir : la taille, le poids, position des oreilles, la qualité du pelage etc.
- 10) La Chatterie offre une consultation gratuite chez notre vétérinaire dans les 10 jours suivant l'adoption du chaton.
- 11) Dans l'éventualité du non- respect de une ou plus clauses du présent contrat, la garantie du chaton devient caduque (annulée).

L'adoptant comprend et accepte les termes et les conditions de ce contrat, en foi de quoi signé le : _____.

Signature de l'adoptant :

Signature de l'éleveur :